



Paris, le 8 février 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Installation des premiers contrôles leurres sur un itinéraire particulièrement accidentogène du département du Pas-de-Calais**

Comme l'avait annoncé le ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, le 27 janvier 2016, le premier déploiement de zones de contrôles leurres pour lutter contre les excès de vitesse et les comportements dangereux est effectif depuis le lundi 8 février 2016.

Le premier itinéraire choisi pour ce nouveau type de contrôles se situe dans le département du Pas-de-Calais, sur la départementale 939, entre Aubigny-en-Artois et Le Parcq. Déjà protégée par deux radars, cette portion de route, longue de 37 kilomètres, a été choisie pour son caractère particulièrement accidentogène : sur les cinq dernières années, les accidents qui s'y sont produits ont entraîné 6 décès et 28 blessés graves.

La pose de ce nouveau dispositif, appelé « leurre par panneaux », a débuté aujourd'hui. 11 panneaux « Pour votre sécurité, contrôles radars fréquents » seront placés le long de l'itinéraire d'ici à la fin de la semaine. Ces panneaux, répartis dans chaque sens de circulation, précèdent 10 emplacements sur lesquels pourront être installés un radar autonome. Celui-ci est déjà présent sur un emplacement de la commune de Berles-Monchel, signalé jusqu'à maintenant par des panneaux temporaires. Ces derniers céderont leur place aux panneaux fixes dès la fin de la semaine.

Le radar autonome sera régulièrement déplacé sur ces emplacements ou sur d'autres itinéraires à protéger. De plus, des contrôles par les radars mobiles de nouvelle génération seront fréquemment organisés sur cette même route.

D'ici à la fin du mois de février, un deuxième itinéraire sera équipé de « leurres par panneaux » dans un autre département. D'ici à la fin de l'année 2016, 100 itinéraires classés dangereux en seront également dotés, correspondant à 500 emplacements de contrôles possibles. Le dispositif sera porté à 1 000 itinéraires et 5 000 emplacements d'ici à 2020.

En complément du « leurre par panneaux », un deuxième dispositif, le « leurre par cabine » sera expérimenté en 2017 pour un début de déploiement la même année. Il s'agit de cabines fixes qui seront parfois vides ou parfois équipées d'un radar effectuant des contrôles.

La mise en place des contrôles leurres répond à la volonté du gouvernement de faire ralentir les véhicules, sans pour autant augmenter le nombre de points de contrôle simultanés. L'objectif est d'en finir avec le mauvais comportement de certains usagers qui ralentissent à l'approche d'un radar pour mieux ré-accélérer après, sans respecter les limitations de vitesse.

**Contacts presse :**

**Préfecture du Pas-de-Calais :**

**03 21 21 20 05**

[pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr)

**Sécurité routière :**

Thierry MONCHATRE : 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78

Jean-Noël FOURNIER : 01 86 21 59 63/ 06 87 67 56 40